

GROUPE ELYSÉES EDUCATION



EN PARTENARIAT AVEC



BAC PRO AÉRONAUTIQUE

DIPLÔME DE NIVEAU 4

● Option avionique

Formation en apprentissage



IAAG-AERO.COM

Etablissement privé d'enseignement supérieur aéronautique

PRÉSENTATION

Le titulaire du bac pro aéronautique intervient dans les secteurs de la construction ou de la maintenance des aéronefs (avion, hélicoptère...). Il prépare et réalise des opérations techniques tout en assurant leur traçabilité, dans le cadre de la réglementation aéronautique. Il applique des procédures qui répondent à une démarche d'assurance qualité et qui garantissent la sécurité des vols. Il sait exploiter une documentation technique qui peut être en anglais. Ses interventions techniques sur un équipement consistent à inspecter, diagnostiquer, monter, démonter, réparer, modifier, essayer et régler.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

A l'issue de la formation, le titulaire du Bac pro sera capable de :

- Exploiter une documentation technique relative à une intervention
- Préparer une intervention
- Intégrer, poser, déposer, assembler et désassembler des sous-ensembles d'aéronefs
- Régler un sous-ensemble
- Effectuer des essais, des diagnostics
- Fabriquer des éléments
- Réparer des éléments
- Effectuer des contrôles liés à une intervention
- Inspecter un aéronef ou une partie d'aéronef
- Adapter son attitude professionnelle aux exigences de l'entreprise aéronautique

DURÉE ET ADAPTATION DE PARCOURS

- 725 heures de formation en première et 736 en terminale.
- Possibilité d'intégrer la formation en 1^{ère} ou Terminale.
- Rythme : 4 semaines en centre et 4 semaines en entreprise (calendrier disponible sur le site internet de l'institut)

PRÉ-REQUIS

- 2^{nde} aéronautique
- 1^{ère} S ou 1^{ère} Technologique (filière STI)
- BEP / CAP aéronautique

POURSUITES POSSIBLES

- Modules 1, 2, 3, 4, 8 et 9A des licences Part66 B1
- Modules 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 9A de la licence Part66 B2
- Modules 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9A des licences Part66 A

CREDITS D'EXAMENS

- 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 9A des licences Part66 B1
- 1, 2, 3, 6, 8 et 9A de la licence Part66 B2
- 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9A des licences Part66 A

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Candidats sélectionnés sur dossier (entretiens et positionnements)
- Obtenir un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Clôture des inscriptions 1 mois avant le début de la formation
- Rentrée en Septembre de chaque année

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

IAAG rend accessible sa formation aux apprenants en situation de handicap en adaptant sa pédagogie au travers :

- Des rythmes
- Des contenus, supports, méthodologies et outils
- Des évaluations
- De l'environnement matériel et social

Coordonnées du Référent Handicap

handiformation@iaag-aero.com

03.28.42.94.44

COÛT DE LA FORMATION

Cout de la formation : 12 015€*, pris en charge par l'OPCO concerné. Gratuit pour l'apprenti

*Décret n°2019-956 du 13 Septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



CHIFFRES CLÉS

OUVERTURE EN
SEPTEMBRE 2021



MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

La formation s'organise autour de 3 pôles pédagogiques :

- Un enseignement général théorique
- Un enseignement professionnel théorique
- Un enseignement professionnel pratique

Les enseignements théoriques sont dispensés en salle de cours sur le site de la Motte au Bois ; les enseignements pratiques sont dispensés dans les ateliers sur le site de l'aérodrome de Merville. Ces derniers sont réalisés en laboratoire comme sur aéronefs et équipements représentatifs des activités de l'aviation commerciale et d'affaire et de l'aviation générale.

Blocs de compétences	Epreuves	Coef	Forme	Durée
	E11- Mathématiques	1,5	Ecrit	1h
	E12 - Sciences physiques et chimiques	1,5	Ecrit	1h
Exploitation de la documentation technique	E2 - Exploitation de la documentation technique	4	Ecrit	4h
Inspection et relation en entreprise Montage - démontage	E31 - Inspection et relation en entreprise	2	Pratique	4h
	E32 - Montage - Démontage	2	Oral	40min
Essais, réglages	E33 - Essais, réglages	2	Pratique	4h
Réalisation et contrôle	E34 - Réalisation et contrôle	2	Pratique	4h
	E35 - Economie et gestion	1	Oral	30min
	E36 - Préventoin - santé - environnement	1	Ecrit	2h
	E4 - Anglais	2	Oral	20min
	E51 - Français	2,5	Ecrit	2h
	E52 - Histoire/géographie/et éducation civique	2,5	Ecrit	2h
	E6 - Arts appliqués et cultures artistiques	1	Ecrit	1h30
	E7 - Education physique et sportive	1	Pratique	-

A PROPOS DE L'IAAG

Créé en 1962, l'Institut Aéronautique Amaury de la Grange a été développé en étroite collaboration avec les compagnies aériennes françaises (Air France, Air Inter et UTA) afin de répondre aux besoins du secteur aérien en personnels de maintenance aéronautique et pilotes de ligne. Basé sur l'aérodrome de Merville (59) et au Château de la Motte au bois, l'institut dispose d'importants moyens de formation (avions réformés, ateliers , simulateur...).

Près de 15 000 techniciens et pilotes ont été formés à l'IAAG depuis sa création.



Pour suivre votre projet de formation dans les meilleures conditions, l'Institut Aéronautique Amaury de la Grange vous propose une solution d'hébergement et de restauration au sein de son campus de La Motte au Bois.

Au cœur de la forêt de Nieppe, ce lieu chargé d'histoire aéronautique, qui détient une centaine de chambres, vous propose le choix entre 4 catégories.

Plus de renseignement via :

Téléphone : +33 (0) 3 28 42 94 26 | Mail : hebergement@iaag-aero.com

**IAAG Château de la Motte au Bois
Place Amaury de la Grange
59190 MORBECQUE**

03 28 42 94 44 - contact@iaag-aero.com

